

## DEMI-PENSION 2021

La cantine sera assurée les LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI de 11H40 à 12H40 (pas de repas le MERCREDI)  
APRES ACCORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DEDUCTION DE LA SUBVENTION PARS DE LA CAF LES TARIFS DEVRAIENT ETRE LES SUIVANTS :

### ELEVES NON BOURSIERS

	FORFAIT frais Demi Pension en euros	Montant PARS de la CAF en euros	MONTANT NET A PAYER
1 <sup>er</sup> trimestre Août à décembre 2021	225.68	119.04	<b>106.64</b>
2 <sup>ème</sup> trimestre Janvier à mars 2021	109.20	57.60	<b>51.60 €</b>
3 <sup>ème</sup> trimestre avril à juillet 2021	174.72	92.16	<b>82.56 €</b>

\*\*\*\*\*

### ELEVES BOURSIERS

MONANT EN EUROS DU RESTE A PAYER PAR LA FAMILLE

	Taux 1 de bourse : 35.00 € par trimestre	Taux 2 de bourse : 98.00 € par trimestre	Taux 3 de bourse : 153.00 € par trimestre
1 <sup>er</sup> trimestre 2021/2022	71.64	8.64	0.00
2 <sup>ème</sup> trimestre	16.60	0.00	0.00
3 <sup>ème</sup> trimestre	47.56	0.00	0.00

### FONDS SOCIAUX

Des crédits de fonds sociaux ont été attribués au Collège.

Les familles ayant des difficultés financières peuvent prétendre à une aide en faisant la demande auprès de l'assistante sociale du collège. Etude du dossier en commission. Tél : 02 62 59 55 57

**PAS DE CHANGEMENT DE REGIME EN COURS DE TRIMESTRE  
SANS MOTIF VALABLE**